PRÉVENTIONBTP
Un service OPPBTP

Article 2 de l'arrêté du 24 juillet 2020 relatif à l'inspection périodique des systèmes thermodynamiques et des systèmes de ventilation combiné à un chauffage dont la puissance nominale utile est supérieure à 70 kilowatts

Date de mise à jour : 11 Octobre 2023

Notre analyse

Les systèmes de chauffage thermodynamiques et les systèmes de ventilation combinés à un chauffage par effet joule sont soumis à une inspection périodique lorsque leur puissance nominale utile est supérieure à 70 kilowatts. Cette inspection périodique, qui est réalisée par un inspecteur, comprend une visite sur site et doit être réalisée sur une installation en marche.

La visite sur site porte sur tous les éléments accessibles du système thermodynamique ou du système de chauffage par effet joule, dont les parties accessibles :

- de l'équipement thermodynamique, y compris le dispositif extérieur de rejet de chaleur ou de froid, ou le générateur à effet joule ;

- du réseau de distribution de fluides ;

- des unités intérieures ;

- des systèmes d'alimentation d'air des locaux traités ;

- des systèmes d'alimentation d'air des centrales de traitement de l'air et les conduits ;

- des entrées d'air neuf et la régulation.

Article 2 de l'arrêté du 24 juillet 2020 relatif à l'inspection périodique des systèmes thermodynamiques et des systèmes de ventilation combiné à un chauffage dont la puissance nominale utile est supérieure à 70 kilowatts

L'inspection périodique d'un système thermodynamique ou d'un système de chauffage par effet joule prévue par l'article R. 224-43-2 du code de l'environnement comprend une visite sur site qui doit avoir lieu sur une installation en marche, partielle ou totale.
Cette visite porte sur les parties accessibles des éléments suivants du système : l'équipement thermodynamique, y compris le dispositif extérieur de rejet de chaleur ou de froid, ou le générateur à effet joule, le réseau de distribution de fluides, les unités intérieures, les systèmes d'alimentation d'air des locaux traités, les systèmes d'alimentation d'air des centrales de traitement de l'air et les conduits, les entrées d'air neuf et la régulation, et plus généralement tous les éléments accessibles du système thermodynamique ou du système de chauffage par effet joule.

Des outils utiles à la mise en oeuvre

Entretien et inspection des systèmes de chauffage et de climatisation

Cliquez ici pour accéder à cet outil